



04 Septembre 2023

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le quatre septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est rassemblé à la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Nathalie NACCACHE, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de Convocation : 29 Août 2023

Secrétaire de séance : Christophe AYRIBIE

Présents : Mesdames et Messieurs Christophe AYRIBIE, Max BACHARAN, Thierry BACQUIE, Jérôme BARTHES, Pascale CAUNES, Claire DARCHY, Walter EDLINGER, Alain GALINIER, Nathalie NACCACHE, Christian PIERRE, Annie STEMER, Chantal VILOTTE

Absents excusés : Mesdames Brigitte BUISSON, Anne PHILIPPE et Monsieur Jean-Yves GONZALES

ORDRE DU JOUR :

- Projet du SYADEN d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune
- Mission d'audit énergétique du groupe scolaire / SYADEN
- Proposition d'extension du réseau public d'électricité : Clos Saint Jammes
- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
- Questions diverses

Délibération n°30-2023 : Projet du SYADEN d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électrique sur la commune

Madame le Maire présente le projet de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables porté par le SYADEN : Fort d'une politique nationale volontariste et de son écho Européen, le SYADEN s'inscrit dans cette dynamique et s'engage dans le déploiement des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides.

La mobilité électrique et non seulement une réponse écologique à l'amélioration de la qualité de l'air mais également une réponse stratégique et économique au besoin d'indépendance énergétique face à l'augmentation du prix du pétrole.

Missions du SYADEN :

Le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique, en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie électrique dans le département de l'Aude a réalisé le schéma départemental de déploiement des infrastructures publiques de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Le schéma départemental porté par le SYADEN a permis d'identifier un scénario de déploiement apparaissant comme le plus adapté aux besoins de l'Aude qui comprend 134 bornes publiques de recharge, selon les axes privilégiés ainsi que les moyens financiers mobilisables.

Accord de principe des collectivités :

Le SYADEN sollicite l'accord de principe des collectivités concernées pour l'implantation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Le SYADEN agira ainsi au nom et pour le compte des collectivités pour piloter le dossier auprès des partenaires.

Plan de financement :

Conformément au Comité Syndical du SYADEN du 04 avril 2023, sis la délibération n° 2023-15, les participations des collectivités ont été supprimées.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner au SYADEN (Syndicat Audois d'Energies et du Numérique)
Son accord pour déployer les infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeable sous la responsabilité du SYADEN ;
- **INSTAURE** le stationnement gratuit pour les véhicules électriques sur l'ensemble des emplacements de stationnement, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité (avec ou sans dispositif de recharge),
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute décision ou tout acte se rattachant à la présente délibération

Délibération n°31-2023 : Mission d'audit énergétique du groupe scolaire / SYADEN

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal. Il précise que le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) met à disposition et finance en partie, conformément à la délibération n°2020-60 du 22 septembre 2020 du Comité Syndical, des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :

- L'efficacité énergétique des bâtiments publics afin de contribuer à réduire les charges énergétiques toujours plus lourdes qui pèsent sur les budgets contraints des collectivités et établissements publics
- La substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone

Ainsi le SYADEN propose à la commune de réaliser un audit énergétique sur un bâtiment ciblé et considéré comme énergivore : Groupe Scolaire Route de la Diligence 11320 LABASTIDE D'ANJOU. Les objectifs principaux pour le bâtiment audité sont les suivants :

- chiffrer les coûts actuels des énergies consommés et leurs évolutions dans le temps
- chiffrer les travaux et les scénarios de rénovation énergétique possibles du bâtiment
- déterminer les aides publiques mobilisables pour la mise en œuvre des préconisations apportées
- estimer les temps de retour sur investissement par action et par scénario de rénovation énergétique

L'objectif de cette étude d'audit énergétique est donc de pouvoir **planifier et budgéter la réalisation des travaux de rénovation énergétique**. Ainsi la collectivité s'engage sur le principe à budgéter et réaliser un des programmes de travaux qui seront préconisés par l'étude. La collectivité doit notamment fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission.

La décomposition des coûts de la mission est la suivante :

Part prise en charge par le SYADEN	Part prise en charge par la collectivité
50%	50%

*La collectivité aura à sa charge un maximum de 50% de la prestation.

Une convention, engageant le SYADEN auprès de la collectivité et décrivant précisément la mission est jointe à cette délibération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE de missionner le SYADEN pour réaliser un audit énergétique ;

AUTORISE le SYADEN à voir et traiter les données de consommations énergétiques relatives à la mission ACTEE sur Les bâtiments sélectionnés de son patrimoine dans le cadre cette mission

DÉSIGNE Monsieur Alain GALINIER, Adjoint au Maire en qualité de référent de la commune pour le suivi du projet ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN

Délibération n°32-2023 : Proposition d'extension du réseau public d'électricité : Clos Saint Jammes

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un dossier relatif à la demande d'alimentation en énergie électrique pour le Clos Saint Jammes cadastré ZH 96 a été déposé auprès de SYADEN.

Madame le Maire fait part d'une proposition d'extension du réseau électrique d'un montant de 41 720.00 € HT. La participation de la commune s'élève à 25 032.00 € (60%). Cette proposition référencée expose la solution technique retenue et le chiffrage HT associé.

Madame le Maire précise que cette proposition ne concerne que la partie relative à l'électrification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DONNE un accord de principe pour la création d'extension de réseau électrique du Clos Saint Jammes
- ACCEPTE la participation à hauteur de 60% du montant des travaux
- DIT que le tracé du réseau devra être envisagé différemment

Délibération n°33-2023 : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

VU la convention « Déontologie des élus », signée le 6 juillet 2023, par l'AMA et le CDG 11.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de désigner Monsieur Claude Beaufils, administrateur territorial en retraite et ancien magistrat financier auprès de la Chambre régionale des comptes en tant que référent déontologue pour les membres du conseil municipal.

FIXE la durée d'exercice de ses fonctions jusqu'à la fin du mandat municipal;

FIXE les modalités de la saisine ainsi qu'il suit : Le référent déontologue pourra être saisi directement sur le site du CDG 11 dans la rubrique « Référent déontologue des élus ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

ADOpte les conditions financières suivantes : Le référent sera rémunéré conformément aux textes en vigueur par le CDG 11.

Le coût de cette prestation est inclus dans la cotisation.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Questions Diverses :

- Madame le Maire fait part de l'invitation de l'Association des Maires de l'Aude au Salon des Communes qui se tiendra le 20 octobre 2023 à Carcassonne.
- Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la Société API en charge de la restauration scolaire qui informe de l'actualisation trimestrielle des repas (+1%). Repas à 4 éléments passent de 3.07 € à 3.09 € et les repas à 5 éléments passent de 3.37 € à 3.39 €.
- Madame Annie STEMER fait part d'informations relatives à la rentrée scolaire.
- Monsieur Alain GALINIER informe le conseil municipal des différents travaux en cours sur la commune.
- Monsieur Christian PIERRE indique que « L'opération Brioches » se déroulera du 09 au 15 Octobre 2023.
- Madame Claire DARCHY rappelle que le pot d'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le 09 Septembre 2023 à 11h00.
- Monsieur Walter EDLINGER indique qu'une remise de képi blanc aura lieu à Ricaud.
-

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. La séance est levée à 22 heures 20.

